

PIÈCES À FOURNIR POUR UNE CARTE DE RÉSIDENT

PRIVILEGIE

- une fiche de demande à remplir (à télécharger via le menu documenthèque du site ou à retirer à la DEI)
- l'ancienne carte (en cas de renouvellement) ;
- une photocopie du certificat d'identification personnel d'étranger (CIPE) ;
- deux photos d'identité ;
- une photocopie de son passeport ou tout document de voyage dont l'échéance de validité est située à plus d'un (01) an de la date de la demande ;
- un extrait de casier judiciaire délivré au Bénin ;
- la preuve de l'exercice d'un emploi ou d'une activité permanente, d'une propriété immobilière, d'une résidence conjugale effective au Bénin, de la création d'une entreprise ou d'un établissement industriel ou commercial fonctionnel en République du Bénin ;
- une quittance de paiement des frais de délivrance de la carte de résident payables via le site service-public.bj :

<https://service-public.bj/public/services/service/PS00409>